

Angoulême, le 20 mars 2026

RSA : LES 15 H D'ACTIVITÉ, COMMENT CELA FONCTIONNE ?

RSA : le Département accélère l'accompagnement vers l'emploi

Accompagner davantage, personnaliser les parcours, rapprocher les bénéficiaires du RSA du monde du travail : le Département fait évoluer sa politique d'insertion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, il déploie un accompagnement plus intensif pour les allocataires du RSA, structuré autour d'un principe simple : agir concrètement au quotidien pour avancer vers l'emploi.

Au cœur de cette évolution : une programmation d'environ 15 heures d'activité hebdomadaires, combinant formations, ateliers, démarches vers l'emploi et immersions professionnelles.

L'objectif est clair : permettre à chaque personne accompagnée de retrouver une dynamique d'activité et de construire un parcours vers l'autonomie.

LE RSA : UN DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ

Le revenu de solidarité active (RSA) est destiné aux personnes disposant de peu ou pas de ressources.

Il garantit un revenu minimum tout en ouvrant l'accès à un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

Le dispositif repose sur un principe d'équilibre :

- un droit : bénéficier d'un revenu minimum ou d'un complément de revenu
- un engagement : participer activement à un parcours d'insertion.

L'allocation est financée par le Département et versée par la Caisse d'allocations familiales ou la Mutualité sociale agricole. Son montant dépend des ressources du foyer.

Mais le RSA ne se limite pas à une prestation financière. Il constitue aussi un levier d'accompagnement vers l'emploi, piloté par le Département.

Le Département, acteur clé de l'insertion :

Chef de file des politiques d'insertion, le Département organise l'accompagnement des allocataires du RSA.

Ses missions sont multiples :

- financer le RSA
- organiser les parcours d'insertion
- définir et mettre en œuvre un programme départemental d'insertion (PDI)
- mobiliser les acteurs locaux de l'emploi
- coordonner les dispositifs d'accompagnement.

L'enjeu est de proposer des parcours adaptés aux situations individuelles, afin de faciliter un retour vers l'activité.

Qui sont les allocataires du RSA ?

Les bénéficiaires du RSA présentent des profils variés, révélateurs des évolutions sociales du territoire.

Les données montrent notamment :

- 74 % des allocataires vivent seuls
- Une personne sur deux vit seule avec ou sans enfant
- la tranche d'âge 30-39 ans est la plus représentée
- la part des 25-30 ans progresse, notamment chez les jeunes entrant sur le marché du travail.

Autre caractéristique importante : une présence parfois longue dans le dispositif.

Plus de la moitié des bénéficiaires sont inscrits depuis plus de cinq ans, ce qui souligne l'importance de renforcer les actions d'insertion et de remobilisation.

Chiffres clés du RSA sur le territoire

9 769 bénéficiaires

68 millions d'euros
consacrés
au paiement de l'allocation
RSA
en 2025

69 millions inscrits
pour le paiement de
l'allocation RSA en 2026

6 millions d'euros
pour les actions d'insertion
(mobilité, garde d'enfants,
épiceries sociales, chantiers
d'insertion, centres sociaux,
inclusion numérique....)

595 € : montant moyen
de l'allocation mensuelle

Ces données illustrent l'ampleur
de l'action départementale
en matière d'insertion.

LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI : UNE NOUVELLE ORGANISATION DES PARCOURS

Une réforme pour simplifier l'accès à l'emploi.

Adoptée en décembre 2023, la loi pour le plein emploi transforme l'organisation du service public de l'emploi.

Son ambition est double :

- mieux coordonner les acteurs de l'emploi
- proposer des parcours plus efficaces pour les personnes éloignées du marché du travail.

Le Département s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Une inscription élargie des personnes sans emploi

La réforme prévoit l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi de plusieurs publics :

- **les allocataires du RSA et leur conjoint**
- les jeunes accompagnés par les missions locales
- les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi.

L'objectif est de mieux identifier toutes les personnes sans activité et de leur proposer un accompagnement plus rapide.

Une orientation vers le parcours le plus adapté

Une fois inscrite, chaque personne bénéficie d'une orientation vers l'organisme le plus adapté à sa situation.

Trois types de parcours sont possibles :

- parcours emploi, pour les personnes proches du marché du travail
- parcours socio-professionnel, pour celles qui doivent consolider leurs compétences
- parcours social, pour les personnes confrontées à des difficultés importantes.

Cette orientation repose sur un diagnostic global prenant en compte les compétences, les aspirations et les freins à l'emploi.

Un nouveau contrat d'engagement

Le parcours d'insertion est désormais formalisé par un contrat d'engagement signé entre la personne accompagnée et son référent.

Ce contrat définit :

- les objectifs du parcours
- les actions à réaliser
- l'intensité de l'accompagnement
- les activités prévues chaque semaine.

Les 15 heures d'activité : un nouveau repère

Parmi les évolutions majeures de la réforme figure la mise en place d'environ 15 heures d'activité hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA.

Ces heures peuvent prendre différentes formes :

- formations
- ateliers de recherche d'emploi
- accompagnement administratif
- démarches d'accès aux droits
- immersions professionnelles
- rencontres avec les entreprises.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique d'activité régulière, essentielle pour préparer le retour à l'emploi.

Une mise en œuvre progressive sur le territoire

Pour accompagner cette transformation, le Département a signé avec l'État une contractualisation insertion-emploi pour la période 2025-2027.

Ce partenariat permet notamment :

- de renforcer l'accompagnement intensif
- d'adapter les outils et l'organisation des parcours
- de structurer les parcours autour des 15 heures d'activité hebdomadaires.

Une collaboration étroite avec France Travail

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi, une formation commune a été mise en place réunissant des conseillers de France Travail, des professionnels de @tout Charente Emploi et des travailleurs sociaux des territoires d'action sociale du Département.

Cette formation avait pour but de développer une culture professionnelle partagée et à améliorer la coordination entre les différents intervenants accompagnant les personnes allocataires du RSA. Elle a permis aux professionnels de mieux connaître les missions, les outils et les pratiques de chacun afin de proposer un accompagnement plus cohérent et plus efficace.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de coopération plus large entre le Département et France Travail, illustrée notamment par l'organisation du séminaire « Mieux se connaître pour mieux accompagner » le 9 janvier 2026. Ce séminaire avait pour objectif de favoriser une meilleure connaissance mutuelle des organisations, de clarifier les modalités d'intervention de chacun et de renforcer les synergies entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi.

L'ensemble de ces actions a participé à la construction d'une acculturation commune entre France Travail et le Département, afin de fluidifier les parcours d'insertion et d'améliorer l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA vers une insertion sociale et professionnelle durable.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR LES ALLOCATAIRES PORTÉ NOTAMMENT SUR LES 15h

Le Département souhaite développer un Parcours départemental de découverte par immersion, permettant aux allocataires du RSA de tester un métier en conditions réelles au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité.

Ces immersions professionnelles constituent une première étape vers l'emploi : elles permettent de découvrir un métier, de rencontrer des professionnels et de mieux construire son projet professionnel.

D'une durée allant de un jour à 4 semaines maximum, elles se réalisent à temps plein ou partiel

Objectif 2026 : proposer 400 terrains d'immersion professionnelle.

Les étapes du dispositif

Pour concrétiser cette ambition, le dispositif s'appuie sur plusieurs étapes clés :

1. Recensement des terrains de stage

Envoi d'un courrier aux communes, EPCI, associations partenaires du Département et entreprises du territoire, accompagné d'une fiche d'intentions en ligne.

2. Mobilisation des structures volontaires

Les structures intéressées sont identifiées puis contactées par Atout Charente Emploi.

3. Mise en place des immersions

Accompagnement à l'inscription sur la plateforme *Immersion Facilitée*, définition des besoins et publication des offres.

4. Mise en relation avec les candidats

Appui à l'identification et à l'orientation des participants.

5. Suivi des immersions

Accompagnement des structures d'accueil et des participants tout au long du stage.

6. Suites de parcours

Mobilisation de solutions à l'issue de l'immersion : emploi, formation ou nouvelles opportunités.



Pour les allocataires du RSA : ouvrir des perspectives

L'immersion professionnelle permet de reprendre confiance et de se projeter dans l'avenir.

Elle permet notamment de :

- Découvrir et Tester : Vérifier en conditions réelles si un métier plaît vraiment avant de se lancer.
- Reprendre confiance : Sortir de l'isolement, retrouver un rythme de travail et valoriser vos compétences sur le terrain.
- Se faire un réseau : Rencontrer directement des recruteurs et des équipes, sans passer par le filtre du CV papier.
- Accélérer son parcours : Confirmer son projet professionnel pour accéder plus vite à une formation ou à un emploi durable.

Pour les structures d'accueil : s'engager pour le territoire

Accueillir une immersion permet également aux entreprises, associations et collectivités de :

- Transmettre son métier : Faire découvrir leur secteur d'activité et leurs valeurs à de nouveaux talents.
- Pré-recruter sans risque : Tester l'adéquation d'un candidat avec leur équipe avant d'envisager un contrat (alternance, CDD, CDI).
- Dynamiser notre territoire : Participer activement à l'insertion locale

Les structures bénéficient d'un accompagnement assuré par Atout Charente Emploi : appui administratif, aide à la recherche de candidats et suivi de l'immersion.

Des dispositifs adaptés aux réalités du territoire

Pour renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA,
le Département s'appuie sur une offre d'insertion diversifiée :

- création d'une équipe spécialisée de travailleurs sociaux dédiée au RSA
- développement de solutions de mobilité solidaire
- actions facilitant l'accès aux soins.